

Édito

Un pacte dans l'histoire (de l'enseignement) ?



“ L'heure n'est pas aux grandes phrases, ce qui ne dispense pas d'une clarification des enjeux. L'ambition du « Pacte pour un enseignement d'excellence », qui se négocie intensément depuis 2 ans, est de constituer un cadre structurant pour la politique de l'enseignement au cours des prochaines années, voire au cours des prochaines législatures. L'horizon visé est de 10 à 15 ans, et non celui des prochaines échéances électorales. Le projet de pacte qui a progressivement pris forme est un document élaboré, « coconstruit » effectivement avec les organisations représentatives des Pouvoirs organisateurs, des membres du personnel et des parents, et ce à l'initiative et sous l'arbitrage des autorités publiques.

La portée et la nature du travail réalisé autorisent la comparaison avec le pacte scolaire de 1957. Le contexte historique et les conditions de négociation ne sont toutefois pas comparables. Le pacte scolaire fut un compromis négocié entre les principaux partis politiques de l'époque et mit fin à une période de « guerre scolaire » par un accord dégagé autour de quelques questions qui faisaient l'objet d'un contentieux ou ne trouvaient pas de solution satisfaisante : la croissance démographique et la nécessité d'avoir de nouvelles écoles, tout en assurant aux parents la liberté de choisir un enseignement conforme à leurs convictions ; la nécessité, dans l'enseignement catholique, de permettre le recrutement – et le financement – d'enseignants laïcs dont les congrégations religieuses ne parvenaient plus à supporter la charge croissante ; la volonté d'œuvrer à une forme de démocratisation de l'enseignement en limitant les frais de scolarité à charge des familles.

Le « Pacte d'excellence » intervient quant à lui dans un contexte globalement pacifié, et si le défi démographique est (à nouveau) présent, d'autres enjeux sont au centre des discussions, en particulier l'amélioration de l'efficacité, de l'équité et de l'efficience du système scolaire dans son ensemble. Le Pacte d'excellence résulte aussi principalement d'une négociation entre acteurs représentatifs de l'enseignement, et non entre partis politiques : c'est ce qui lui permet de nourrir une ambition de durabilité. Les coalitions et programmes gouvernementaux évoluent au fil des législatures, mais les acteurs représentatifs s'inscrivent dans une temporalité plus longue.

Le SeGEC devra prochainement se prononcer sur le « projet de Pacte d'excellence » : une procédure de consultation *ad hoc* a été organisée par l'intermédiaire des Comités diocésains (CoDiEC), des bureaux des fédérations concernés (fondamental, secondaire, centres PMS), de contacts organisés avec les associations représentatives des directeurs (CODI, FéADi). Une délibération « finale » de l'Assemblée générale du SeGEC est prévue le 12 janvier prochain.

Je vous souhaite d'ici là un très joyeux Noël et une excellente année 2017 ! ■

Étienne MICHEL

Directeur général du SeGEC

30 novembre 2016